

Nature de l'acte : 6.1

N° 2025 06 749

Mis en ligne le ...27.06.25

ARRÊTÉ PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU THÉ DANSANT ORGANISÉ LE 31 AOÛT AU KIOSQUE ET AU JARDIN DES TILLEULS DE LOURDES

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu les articles L 2122-18, L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2122-1 et suivants et L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la programmation événementielle de la Ville de Lourdes et plus particulièrement l'organisation du Thé dansant qui se tiendra à Lourdes sur le kiosque et les espaces verts du Jardin des Tilleuls le dimanche 31 août 2025.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions utiles afin de faciliter la déambulation des usagers sur le domaine public et de garantir le bon déroulement de l'animation.

ARRÊTE

Article 1^{er} - Autorisation occupation du domaine public

Le dimanche 31 août 2025 à compter de 13h00 et jusqu'à la fin de la manifestation, le kiosque et le Jardin des Tilleuls de Lourdes seront réservés à l'organisation du Thé dansant.

Article 2- Publication

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Lourdes, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 - Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Lourdes, le 27 Juin 2025



Pour le Maire _____

Philippe ERNANDEZ
1^{er} Adjoint délégué

Notifié le
 Par courrier recommandé envoyé le
 Par remise en main propre
 Par mail envoyé le
Je soussigné(e).....
Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de PAU
Cours Lyautey - 64000 PAU
dans un délai de deux mois.